



6 07.69.78.30.23 a.devillard@fdc35.com





OBJECTIF

Se former au piégeage

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.

(i) RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION



Adrien DEVILLARD



(L) Durée

Deux fois 8 heures



Date



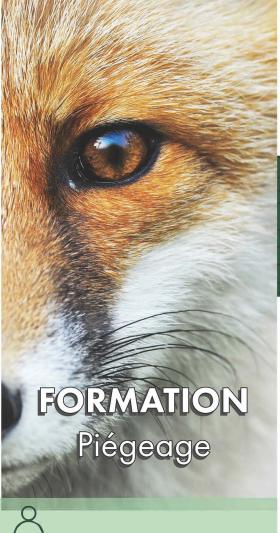
Lieu

19 et 20 septembre 2025

FDC 35



60€ pour les adhérents FDC 35 80€ pour les non- adhérents FDC 35





6 07.69.78.30.23 a.devillard@fdc35.com



Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN

> 02.99.45.50.20 fdc35@fdc35.com

www.fdc35.com



INSCRIPTION

Inscription à retourner par courrier ou par mail

Nom: Prénc	om :
Date de naissance :	
Adresse:	
Code postal : Comm	nune:
Téléphone :	
Mail:	
Numéro de validation FDC 35 :	

(i) RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription

HORAIRES - INFORMATION

Vendredi 8h - 18h Samedi 8h - 16h30

Prévoir pique-nique pour les 2 jours et tenue de terrain

INFORMATION FORMATION



(L) Durée

Adrien DEVILLARD

Deux fois 8 heures



Date

19 et 20 septembre 2025



Lieu

FDC 35



60€ pour les adhérents FDC 35 80€ pour les non- adhérents FDC 35